

CONSEIL GENERAL DE LA NEUEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 5 avril 2017, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Jean-Pierre Latscha

Procès-verbal : M. Vladimir Carbone, chancelier municipal

M. J.-P. Latscha, président, FOR : ouvre la séance, salue le Conseil municipal, le public et la presse. Puis il déclare : « *Mesdames et Messieurs, après la première séance du 8 février dernier, dite constitutive, de cette nouvelle législature 2017-2020, séance levée à 20h10 déjà, j'ai entendu quelques voix qui ont regretté le fait que nous ne nous soyons pas présentés les uns les autres. Fort de ce constat et regrettant cet "oubli", avec l'accord du bureau, nous avons décidé, pour clore cette seconde séance qui se situe encore en début de législature, de vous offrir une verrée qui, je l'espère, vous permettra de faire mieux connaissance. Dans un premier temps, je pensais demander à chacune et à chacun de se présenter. Mais cette idée a été abandonnée car cela aurait pris trop de temps. En fin de séance, les membres du bureau vous serviront les premiers verres. Ensuite, chacune et chacun fera comme bon lui semble. D'ores et déjà, nous vous disons "santé" et merci d'être là!* »

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2017
3. Demande de crédit d'engagement de CHF 131'500.- TTC pour l'installation d'une centrale de production d'énergie électrique sur le toit de l'école à journée continue (chemin du Signolet 3) et la mise en autoconsommation des 6 bâtiments du site scolaire primaire : décision (A. Binggeli)
4. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 67'580.- TTC pour l'installation d'une plate-forme élévatrice pour personnes à mobilité réduite à l'école à journée continue (chemin du Signolet 3) et la mise en place d'un paratonnerre : décision (C. Ferrier)
5. Position CM et décision CG sur la motion PSN (D. Bloch) « Nouvelle législature : élaboration d'une politique à long terme » (R. Matti)
6. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (R. Petignat) « Entretien et valorisation de la plage de La Neuveville » (A. Olivieri)
7. Position CM et décision CG sur le postulat FOR (A.-C. Christen) « Des enseignes sur ou aux abords des bâtiments publics » (C. Ferrier)
8. Réponse à l'interpellation PLR (R. Bourquin) « Budget 2017 : Retraités – Allocations de renchérissement » (J.-P. Devaux)
9. Réponse à l'interpellation PLR (J.-P. Ammann, R. Bourquin, M. Burdet) « Prévoyance professionnelle des employés communaux » (J.-P. Devaux)
10. Rapport CM en réponse à la motion PSN (R. Petignat) « Heures d'ouverture de la déchetterie » (C. Ferrier)
11. Rapport CM en réponse à la motion PSN (A. Ehrensperger) « Rapport de gestion : pour une meilleure visibilité de la vie politique neuevilloise » (R. Matti)
12. Rapport CM en réponse à la motion FOR (C. Frioud Auchlin) « Provenance de notre eau, plan B et procédures de crise : communication à l'intention de la population » (R. Matti)
13. Rapport CM en réponse au postulat PLR (T. Murier) « Davantage de flexibilité dans l'offre de places en crèche » (L. Glatz)
14. Rapport CM en réponse au postulat PSN (L. Glatz) « Sous-voies de La Neuveville » (C. Ferrier)
15. Interventions parlementaires et développements
16. Questions simples et traitement
17. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 30 conseillères et conseillers.

- Forum Neuvevillois (FOR)** : Mmes Michel Tamara, Orha Sanda
MM. Brodu Thierry, Chapuis Yann, Guillaume Alain,
Hofstetter Michaël, Olivieri Giuseppe, Perrenoud
Virginien, Schleppey Aurèle, Weber Stéphane
- Parti Libéral-Radical (PLR)** : Mmes Andrey Odyle, Chevaller Monique, Imer Milly, Müller
Maryse
MM. Ammann Jean-Philippe, Burdet Michel, Kurth
Roland, Morand Patrick
- Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)** : Mmes Bloch Denise, Lopes Stéphanie, Moeschler Mondine,
Petrig Anna Valentina, Stoepfer Véronique, Wingo
Céleste
MM. A Marca Patrice, Friedli Paul, Lehmann Willy, Schori
Christophe
- Excusés** : MM. Burkhalter Daniel (FOR), Burkhalter Luc (PLR),
Daep Martin (PLR), Ehrensperger Albrecht (PSN),
Nicolet Christophe (FOR)

M. J.-P. Latscha, président, FOR : constate l'absence de M. A. Ehrensperger, scrutateur. Il prie dès lors le Parti socialiste neuvevillois de proposer un remplaçant.

Mme D. Bloch, PSN : le Parti socialiste neuvevillois propose M. C. Schori.

Sans opposition, M. C. Schori est nommé scrutateur pour ce soir en remplacement de M. A. Ehrensperger, excusé.

M. J.-P. Latscha, président, FOR : le libellé du point 4 doit être adapté, suite à une erreur de rédaction. En fait il s'agit d'une décision et non pas de l'approbation du message au Conseil général.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2017

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans modification.

3. Demande de crédit d'engagement de CHF 131'500.- TTC pour l'installation d'une centrale de production d'énergie électrique sur le toit de l'école à journée continue (chemin du Signolet 3) et la mise en autoconsommation des 6 bâtiments du site scolaire primaire : décision (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal : « Dans le cadre de l'assainissement énergétique du bâtiment chemin du Signolet 3, il serait souhaitable de profiter de la réfection du toit et d'équiper cet immeuble avec des panneaux photovoltaïques. Lors de l'élaboration du projet d'assainissement du bâtiment, l'installation de panneaux photovoltaïques n'avait pas été retenue. Sur demande de la commission de l'énergie, le service de l'équipement et l'administration des finances ont développé un projet détaillé. La production d'énergie renouvelable et locale fait partie de la stratégie 2050 de la Confédération, qui, comme les cantons, encourage les communes à s'engager dans un développement durable et, en ce sens, à devenir des modèles pour leurs concitoyens. Le toit de l'école à journée continue (EJC) se prête particulièrement bien à la production d'énergie photovoltaïque (excellente orientation et pente de toit adéquate). La surface de production prévue est de 175 m² pour une production annuelle d'énergie de 29'000 kWh en moyenne. Le coût par m² de panneau photovoltaïque est de CHF 465.-. Un permis de construire n'est pas nécessaire. Au vu de la production évoquée au chapitre "Le projet" se pose la question de l'utilisation de cette énergie 100 % renouvelable. L'étude initiée par le service de l'équipement sur la base des consommations annuelles des 6 bâtiments du site scolaire primaire démontre un grand intérêt à consommer cette énergie sur place. Le volume qui sera autoconsommé sur le site est estimé à 20'500 kWh, soit un tiers de la consommation totale du site.

<i>Production d'énergie et mise en autoconsommation (AC) du site (6 bâtiments)</i>	<i>Coûts TTC</i>
<i>Centrale de production photovoltaïque</i>	<i>81'100.-</i>
<i>Mise en autoconsommation du site complet des bâtiments scolaires</i>	<i>28'500.-</i>
<i>Remplacement du tableau électrique principal immeuble Signolet 8</i>	<i>9'400.-</i>
<i>Pare-neige au bas des toits</i>	<i>6'000.-</i>
<i>Divers et imprévus 5 %</i>	<i>6'500.-</i>
<i>Subvention reprise à prix coûtant (valeur CHF 19'600.-)</i>	<i>0.-</i>
<i>TOTAL production énergie et mise en AC du site</i>	<i>131'500.-</i>

L'éventuelle subvention de Swissgrid à titre de reprise à prix coûtant de l'énergie n'a pas été intégrée dans le tableau ci-dessus en raison des incertitudes qui règnent dans le domaine.

La demande de subvention sera envoyée dès que le projet aura reçu l'aval du Législatif et que les travaux auront été adjugés. L'autoconsommation complétée du revenu de la réinjection de l'énergie représente annuellement un montant de CHF 6'000.- soit un amortissement prévisible de l'ensemble des coûts en 22 ans. Par la suite, en se basant sur une durée de vie technique estimée à plus de 40 ans et tout en tenant compte de la diminution du rendement de la production ainsi que d'un prix de reprise plus bas, le revenu peut être estimé à CHF 4'000.- par an. L'école y trouvera également son compte puisque, pour le même coût qu'actuellement, un tiers de l'énergie sera produit sur place et en qualité 100 % renouvelable. La visualisation de la production d'énergie sera accessible par Internet via une application et permettra aux enseignantes et enseignants de valoriser les informations recueillies pour sensibiliser les écolières et écoliers sur cette production d'énergie renouvelable et locale. La commission de l'équipement recommande d'approuver la demande, tout comme la commission des finances et celle de la gestion du territoire. La commission de l'énergie soutient ce projet qui s'inscrit parfaitement dans une vision de production d'énergie locale et 100 % renouvelable.

- Autonomie énergétique augmentée*
- Energie 100 % renouvelable et locale*
- Renforce l'image d'une future cité de l'énergie*
- Equilibre financier atteint en moins de 25 ans, rentable par la suite*
- Donne l'exemple*
- Aspect didactique pour les élèves*

Le Conseil municipal prie le Conseil général d'accepter le crédit d'engagement de CHF 131'500.- TTC pour la réalisation de la centrale de production d'électricité et la mise en autoconsommation des bâtiments du site scolaire primaire. »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : les différentes commissions ont approuvé la proposition. J'ai distribué ce soir deux documents sur les tables qui permettent de voir où se situent les panneaux photovoltaïques ainsi que le schéma d'acheminement du courant. Je demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. Morand, PLR : *« Tout comme les diverses commissions l'ont fait avant nous, le PLR accepte et vous demande d'accepter le crédit d'engagement de CHF 131'500.- pour l'installation d'une centrale de production d'énergie électrique sur le toit de l'école à journée continue. »*

M. T. Brodu, FOR : *« Forum donne un avis favorable à cet investissement, dû notamment à l'équilibre financier, la production locale est l'image d'une commune qui va de l'avant et qui montre l'exemple. »*

M. C. Schori, PSN : *« Le PSN accepte ce crédit et salue le Conseil municipal ainsi que la commission de l'énergie et la commission de l'équipement d'avoir profité de la réfection de ce toit pour y installer des panneaux photovoltaïques. Le PSN souhaite que ce projet s'intègre ou s'intégrera dans un concept énergétique communal global. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte le crédit d'engagement requis de CHF 131'500.- TTC.**

4. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 67'580.- TTC pour l'installation d'une plate-forme élévatrice pour personnes à mobilité réduite à l'école à journée continue (chemin du Signolet 3) et la mise en place d'un paratonnerre : décision (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Dans sa séance du 2 décembre 2015, le Conseil général a approuvé un crédit de CHF 471'437.- pour la mise en conformité de l'enveloppe extérieure du bâtiment de l'école à journée continue (chemin du Signolet 3). Dans le cadre de la procédure de permis de construire concernant le changement d'affectation du bâtiment, en 2010, "Procap-Construction sans obstacles Canton de Berne" avait renoncé à exiger l'adaptation de ce bâtiment public pour permettre l'accès au 1^{er} étage aux personnes à mobilité réduite. Il avait cependant été demandé que cette adaptation soit réalisée lors d'une future phase de travaux en favorisant une solution à l'intérieur du bâtiment. Il a malheureusement été omis d'inclure le montant de cette option à la demande de crédit soumise au Conseil général en décembre 2015. La variante prévoyant l'installation d'une plate-forme à l'intérieur du bâtiment a été soumise à Procap qui a rendu un préavis favorable à ce projet. En plus du coût de la plate-forme elle-même, cette réalisation nécessite encore quelques travaux au rez-de-chaussée et à l'étage tels que le déplacement de murs, de divers appareils sanitaires et autres conduites techniques (voir plan annexé). Le montant total des travaux décrits ci-dessus s'élève à CHF 59'913.- TTC, selon tableau ci-dessous :

Travaux de maçonnerie	CHF	14'313.00
Ascenseur/Plate-forme	CHF	34'000.00
Raccordement plate-forme + déviation conduite p/cuisson et frigo	CHF	5'000.00
Déplacement boiler + conduites	CHF	4'600.00
Déplacement armoires	CHF	2'000.00
	TOTAL TTC	CHF 59'913.00

L'équipement d'un paratonnerre sur le bâtiment de l'école est à entreprendre au niveau de la sécurité incendie et électrique. Cet équipement et les liaisons équipotentielles de l'immeuble limitent fortement les dégâts en cas de foudre tant au niveau du bâtiment que des appareils électriques et électroniques. Ces travaux sont donc vivement conseillés. Le montant total de ces travaux s'élève à CHF 7'667.- TTC, selon tableau ci-dessous :

Mise à terre	CHF	2'274.00
Liaisons équipotentielles	CHF	1'101.00
Organes capteurs, paratonnerre	CHF	3'074.00
Divers et imprévus +/- 10%	CHF	650.00
	TVA 8%	CHF 568.00
	TOTAL TTC	CHF 7'667.00

La commission de la gestion du territoire préavise favorablement cette demande de crédit. La commission des finances préavise également positivement cette requête. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le crédit complémentaire d'un montant de CHF 67'580.- TTC pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : il s'agit d'un crédit complémentaire. Cette plate-forme ainsi que l'installation d'un paratonnerre s'avèrent nécessaires. Dans le crédit initial, la plate-forme élévatrice avait été omise. C'est pourquoi le complément de crédit est requis ce soir au Conseil général. Je demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. Friedli, PSN : « Pour le PSN, la mise en conformité du bâtiment de l'école à journée continue est nécessaire et offrira plus de sécurité et de confort aux utilisateurs. Le nouveau Conseil municipal suit la procédure adéquate pour permettre de récupérer le décalage comme depuis déjà trop longtemps. Nous soutenons cette demande de crédit. »

Mme T. Michel, FOR : « Forum neuvevillois est favorable à la demande de crédit complémentaire proposée ce soir. Il remercie les responsables du travail effectué. »

M. P. Morand, PLR : « Le PLR accepte la demande d'un crédit complémentaire telle que proposée. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve la demande de crédit complémentaire de CHF 67'580.- TTC.**

5. Position CM et décision CG sur la motion PSN (D. Bloch) « Nouvelle législature : élaboration d'une politique à long terme » (R. Matti)

Position du Conseil municipal : *« Le traitement de cette motion s'avère difficile dans un contexte de début de législature avec une équipe du Conseil municipal qui compte trois nouveaux membres en son sein. L'Exécutif nouvellement constitué a besoin d'un peu plus de temps pour pouvoir se prononcer sur cette intervention parlementaire qui peut avoir des interactions importantes avec le programme de législature. C'est pourquoi il demande au Conseil général une prolongation de délai jusqu'à sa prochaine séance, à savoir le 21 juin 2017, pour pouvoir prendre position. »*

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter au message et remercie par avance le Conseil général d'accepter la prolongation requise.

Mme D. Bloch, PSN : est d'accord avec la prolongation demandée et trouve qu'il est de bon augure que le Conseil municipal veuille aller dans le bon sens.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve une prolongation de délai jusqu'au 21 juin 2017 pour que le Conseil municipal puisse prendre position sur cette motion.**

6. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (R. Petignat) « Entretien et valorisation de la plage de La Neuveville » (A. Olivieri)

Position du Conseil municipal : *« Cette motion, déposée le 7 décembre 2016, soulève le problème des infrastructures de la plage de La Neuveville. Le Conseil municipal relève que les interventions suivantes ont déjà été faites :*

- le radeau a été réparé en juin 2012, pour un montant de CHF 10'000.-,
- le plongeoir a été supprimé en juin 2013 pour cause de moisissure,
- les cabines et les toilettes ont été rafraîchies en 2014,
- en 2016 a eu lieu l'installation d'une nouvelle passerelle flottante.

La commission des loisirs propose au Conseil municipal de créer un groupe de travail qui s'occupera d'étudier les aspects d'entretien et de valorisation de la plage. Le Conseil municipal fait sienne cette idée. Le groupe de travail sera composé d'un à deux membres de la commission des loisirs, du restaurateur, d'un membre du personnel de la voirie, de Mme R. Petignat ainsi que par d'autres personnes qui pourraient être concernées par la problématique de la plage. Ce groupe de travail présentera ses propositions au Conseil municipal qui en fera rapport au Législatif communal. Le Conseil général est ainsi invité à accepter le postulat. »

M. A. Olivieri, conseiller municipal : demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme. S. Lopes, PSN : *« Le Parti socialiste neuvevillois est très satisfait par la proposition du Conseil municipal et tient à remercier tout particulièrement la commission des loisirs. »*

Mme M. Imer, PLR : *« Le Parti libéral-radical est d'avis qu'il faut soutenir le postulat et de l'accepter comme le propose le Conseil municipal. Le PLR remarque que depuis plusieurs années, la commune dépense chaque été un petit peu d'argent, (trampoline, passerelle flottante, parasols) sans réfléchir à un concept global de l'aménagement de la plage. Le Conseil municipal nous suggère de créer un groupe de travail composé de membres intéressés à ce que nos enfants puissent s'amuser dans l'eau avec joie et bonheur. Nous demandons également que le BPA (bureau pour la prévention des accidents) soit associé dès la mise en fonction de ce dossier. Le PLR est convaincu de la nécessité de cette dépense pour notre jeunesse et vous demande, chers collègues, de soutenir ce postulat. D'avance, nous vous remercions. »*

La discussion n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.**

7. Position CM et décision CG sur le postulat FOR (A.-C. Christen) « Des enseignes sur ou aux abords des bâtiments publics » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : « Dans son postulat déposé le 7 décembre 2016, Mme A.-C. Christen, au nom du Parti Forum neuvevillois, demande au Conseil municipal d'étudier l'installation d'une signalisation adéquate sur les bâtiments publics communaux. Le Conseil municipal va étudier le projet d'une mise en place d'une signalisation ou d'enseignes permettant d'identifier les sites ou bâtiments publics importants tels que les bâtiments scolaires (Collège du district, école primaire, salle de gymnastique), le Centre des Epancheurs et St-Joux. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le postulat déposé par Mme A.-C. Christen. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : la proposition est d'étudier ce qu'il est possible de faire. Il ne faut pas non plus mettre trop d'information, car l'information tue l'information. Je demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. Morand, PLR : « De nos jours, une très grande majorité de personnes qui voyagent ou se baladent à travers le monde, et donc aussi dans notre cité, sont munies de smartphones, tablettes et autres GPS. En Suisse, 3 personnes sur 4 disposent d'un smartphone à savoir 78% des 15 à 74 ans. Ces appareils munis de diverses applications servent non seulement à prendre des photos, mais également de guide et d'indicateur de lieux sur lequel vous vous trouvez ou alors vers lesquels vous voulez vous rendre. Par conséquent et au vu des moyens technologiques à disposition aujourd'hui, le PLR est d'avis que l'installation d'enseignes et autres panneaux de signalisation sur ou aux abords des bâtiments publics serait plus coûteuse qu'utile et n'apporterait pas vraiment de plus-value aux personnes qui visitent notre cité. De ce fait, le PLR vous propose de garder cet argent qui devrait être investi pour d'autres projets et refuse par conséquent ce postulat. »

M. P. A Marca, PSN : « Le Parti socialiste neuvevillois propose d'accepter le postulat. Il est souhaitable d'avoir des enseignes pour identifier les bâtiments publics. Ces enseignes et signalisations seront très utiles pour les personnes qui s'installent dans notre localité et les personnes qui sont simplement de passage dans nos murs. Nous souhaitons que le ou les projets d'enseignes ainsi que les emplacements soient soumis à la commission de la gestion du territoire avant la validation par le Conseil municipal. »

M. T. Brodu, FOR : « Forum pense qu'il serait judicieux d'uniformiser et de compléter le manque de signalisation des bâtiments publics, bien sûr pour les Neuvevillois, mais également pour toutes les personnes externes à la commune. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : j'aimerais signaler à M. Morand que toutes ces technologies ne permettront pas de trouver le terrain de beach-volley à St-Joux. Il le met sympathiquement au défi de prouver le contraire.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 21 voix favorables et 5 oppositions, le postulat est accepté.**

8. Réponse à l'interpellation PLR (R. Bourquin) « Budget 2017 : Retraités – Allocations de renchérissement » (J.-P. Devaux)

Réponse du Conseil municipal : « Comme le mentionne l'interpellation, une allocation de renchérissement est versée aux retraités de la commune depuis de nombreuses années. Ce complément a été voulu à l'origine au regard de certains petits salaires, tous les employés n'ayant pas cotisé depuis le même nombre d'années. Nous n'avons pas trouvé de décision formelle. Toutefois, nous pouvons le considérer comme droit acquis. Depuis l'année 2013, le Conseil municipal a décidé que les nouveaux retraités ne bénéficieraient plus de cette faveur. Dès lors, ce sont encore 16 personnes qui bénéficient de cette allocation portée au budget 2017 pour CHF 47'250.-. Depuis

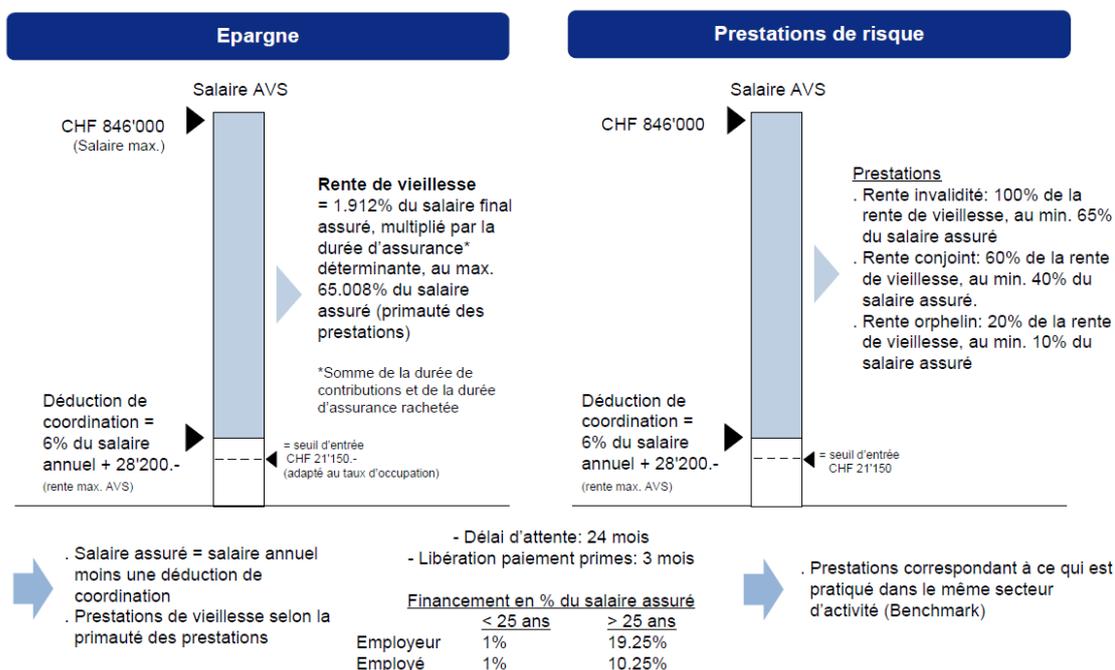
le 1^{er} janvier 2017, la rente de la Caisse de pension est versée directement au bénéficiaire, la commune ne versant que sa participation. »

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au texte transmis au Conseil général.

M. M. Burdet, PLR : « Le Parti libéral-radical prend note que seuls les retraités au bénéfice des droits acquis jusqu'en 2013 recevront encore ce complément de retraite. »

9. Réponse à l'interpellation PLR (J.-P. Ammann, R. Bourquin, M. Burdet) « Prévoyance professionnelle des employés communaux » (J.-P. Devaux)

Réponse du Conseil municipal : « Le Conseil municipal répond comme suit à l'interpellation : Le prestataire communal est l'Axa Winterthur. Le contrat actuel est en vigueur depuis le 31.12.2003. Il se renouvelle tacitement d'année en année. Si plusieurs adaptations mineures ont été apportées ces dernières années, les principes de base n'ont pas été modifiés. Les prestations actuelles ainsi que leur financement sont précisées dans le tableau ci-dessous :



La Commune est appelée à préfinancer certaines prestations réglementaires, notamment en cas de retraite anticipée et rente pour pont AVS. Par ailleurs, d'autres dépenses relatives à la spécificité du plan de prévoyance à primauté de prestations doivent être assumées telles que le financement des prestations de libre passage réglementaires ainsi que la prime unique pour le maintien du taux technique. Une comparaison avec d'autres caisses de pension reste difficile, étant donné que les données sont confidentielles. Mais, il faut admettre que les plans de prévoyance à primauté de prestations sont appelés à être remplacés par des plans de prévoyance à primauté de cotisations. Le Conseil municipal propose de passer à terme au système de primauté de cotisations. Le Comité de caisse, formé paritairement de représentants de l'employeur et du personnel, est compétent pour avaliser les propositions qui seront faites. »

M. M. Burdet, PLR : « Le Parti libéral-radical constate que le Conseil municipal, au vu de ce problème important, a constitué un comité de caisse paritaire. Nous suivrons attentivement ce dossier sensible. »

10. Rapport CM en réponse à la motion PSN (R. Petignat) « Heures d'ouverture de la déchetterie » C. Ferrier

Rapport du Conseil municipal : « Par sa motion déposée le 15 juin 2016, Mme Ruth Petignat, au nom du Parti socialiste, demandait au Conseil municipal d'étudier un élargissement, en soirée, des horaires d'ouverture de la déchetterie. Dans son message au Conseil général, le Conseil municipal proposait une prolongation des heures d'ouverture les jeudis jusqu'à 19h00. Le Conseil général a été informé que cette prolongation d'ouverture le soir impliquait l'installation d'un éclairage pour la période hivernale et une légère augmentation de la masse salariale sur ce service. Cette motion a été acceptée par le Conseil général le 28 septembre 2016. L'installation d'un éclairage pour l'exploitation de la déchetterie de nuit a été devisée à environ CHF 20'000.-. Avant d'investir ce montant, il a été décidé de procéder à un essai de six mois à partir du 27 mars 2017 (passage à l'heure d'été) et de tenir une statistique des utilisateurs pendant cette heure supplémentaire. Il sera décidé, à la fin de cette période test, si le besoin est réel et si l'installation d'un éclairage s'avère opportun. Le Conseil général sera informé du résultat de cet essai dans sa séance du 29 novembre 2017. »

Mme A. V. Petrig, PSN : « Le Parti socialiste neueveillois approuve la mise en place d'une période d'essai par le Conseil général, afin de décider si l'ouverture de la déchetterie pour une heure supplémentaire par semaine est nécessaire. La décision à prendre au sujet d'un éventuel éclairage devrait cependant faire l'objet d'une autre discussion. En hiver, il fait de toute façon nuit aux alentours de 17 heures. Que la déchetterie soit ouverte une heure de plus par semaine ou non ne change donc rien au fait qu'un éclairage soit probablement une nécessité en hiver pour garantir la sécurité des usagers. »

11. Rapport CM en réponse à la motion PSN (A. Ehrensperger) « Rapport de gestion : pour une meilleure visibilité de la vie politique neueveilloise » (R. Matti)

Rapport du Conseil municipal : « Dans sa prise de position du 28 septembre 2016 sur cette motion, le Conseil municipal recommandait au Conseil général d'approuver cette intervention parlementaire dès l'instant qu'il avait déjà été décidé de rendre accessibles au public les rapports de gestion communaux dès l'année 2015. Le Conseil municipal était aussi totalement acquis à l'idée d'insérer des informations sur les activités de la commission de l'énergie et d'autres commissions non permanentes dans le rapport de gestion dès l'année 2016. Sur notre nouveau site Internet communal, qui est en fonction depuis le 1er mars 2017, le rapport de gestion 2015 est atteignable par le lien : <https://secure.i-web.ch/gemweb/lanueveville/fr/admin/publications/?pubid=103502&action=info>. Le Conseil municipal considère ainsi que la motion est réalisée. »

M. C. Schori, PSN : « M. A. Ehrensperger vous salue et vous remercie de ce qui a été entrepris en rapport à ce point de l'ordre du jour. Il considère que sa motion est réalisée. »

12. Rapport CM en réponse à la motion FOR (C. Frioud Auchlin) « Provenance de notre eau, plan B et procédures de crise : communication à l'intention de la population » (R. Matti)

Rapport du Conseil municipal : « L'alimentation en eau potable de notre localité a été transférée au Syndicat de communes Service des eaux TLN. Cela étant, le Conseil municipal, à bien plaisir, a demandé une prise de position du canton et plus précisément de son Office des eaux et des déchets (OED). Après qu'une lettre ait été adressée à cet office, son chef, M. Jacques Ganguin, et Mme Ruth Merki, cheffe de projet de la section alimentation en eau, ont eu un entretien le 8 décembre 2016 avec M. Roland Matti, maire, et M. J.-C. Scherler, président du Syndicat de communes Service des eaux TLN. C'est ensuite que l'OED a envoyé un courrier au Conseil municipal dans lequel il réitère son soutien au projet de la Brunnmühle. Nous avons reproduit intégralement cette réponse dans la Feuille officielle locale du 20 janvier 2017. Elle est annexée au présent rapport. »

Mme T. Michel, FOR : « Forum neueveillois remercie le Conseil municipal des démarches entreprises auprès de l'Office des eaux et des déchets ainsi que de la publication dans le Courrier de la réponse du chef d'office. »

13. Rapport CM en réponse au postulat PLR (T. Murier) « Davantage de flexibilité dans l'offre de places en crèche » (L. Glatz)

Rapport du Conseil municipal : « Par son postulat déposé le 13 juin 2016, M. Thierry Murier demande au Conseil municipal d'examiner comment apporter davantage de flexibilité et d'équité dans l'offre de places pour la garde journalière des tout jeunes enfants, de manière à anticiper et à réagir plus rapidement à la demande. Ce postulat a été approuvé par le Conseil général dans sa séance du 28 septembre 2016. Le Conseil municipal a examiné la situation actuelle de La Neuveville et il ressort de cet examen qu'un manque de 4.7 places existait à fin 2016. Cette situation, bien que problématique pour les familles dans l'attente d'une place pour leur enfant, n'est pas spécifique à la Commune de La Neuveville, mais existe dans la majorité des communes du Jura bernois et il est utile de dire que notre situation réjouirait bien des communes, par exemple Tavannes, où le manque de places s'élève à 17. Le nombre actuel de places dans notre crèche se monte à 18 (réparties entre 40 enfants) et toute place supplémentaire doit recevoir l'aval du canton et respecter le minimum légal en matière d'encadrement. Le personnel actuel de la crèche répond à ce minimum pour 18 places, mais ne permet malheureusement pas d'augmenter le nombre de places. Le Conseil municipal tient aussi à rappeler que le canton exige un taux d'occupation de la crèche de 95 %, il faut donc aussi veiller à ne pas proposer trop de places. La Municipalité est bien entendu tenue de respecter les différentes exigences du canton et perd de ce fait en réactivité et en souplesse. Le Conseil municipal a étudié les différentes possibilités de satisfaire le plus grand nombre de familles et est arrivé à la conclusion qu'un partage du gâteau entre les familles ne résoudrait pas le problème, mais contraindrait chaque famille à multiplier les modes de garde, ce qui n'est favorable ni aux enfants ni aux parents, et que le moyen le plus approprié serait d'augmenter le nombre de places privées. En effet, les places privées peuvent être demandées au canton toute l'année et non une seule fois par an. Elles peuvent être annulées facilement en cas de baisse de la demande, ce qui permet donc une plus grande marge de manœuvre pour la Commune. L'engagement d'un/e stagiaire permettrait d'augmenter le nombre de places à 20 sans que cela représente une charge financière trop lourde pour la Commune. Cette solution sera proposée dès la situation de la crèche revenue à la normale. Le Conseil municipal informe le Conseil général que le postulat a été réalisé. »

Mme M. Chevailler, PLR : « La section du PLR de La Neuveville remercie le Conseil municipal d'avoir étudié les différentes possibilités liées au nombre de places en crèche suite au postulat de M. T. Murier. »

14. Rapport CM en réponse au postulat PSN (L. Glatz) « Sous-voies de La Neuveville » (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal : « Dans son postulat déposé le 15 juin 2016, au nom du Parti socialiste de La Neuveville, Mme Laure Glatz demandait au Conseil municipal d'étudier la possibilité d'orner les murs des différents sous-voies neuvevillois de graffitis « officiels » ou de fresques. Dans son message au Conseil général, le Conseil municipal proposait de s'adresser aux propriétaires desdits sous-voies (les Chemins de fer fédéraux suisses et la Confédération suisse) et pour connaître leur position et, éventuellement, obtenir leur accord pour la réalisation de graffitis ou autres fresques. Ce postulat a été accepté par le Conseil général le 28 septembre 2016. Dans leur courrier du 10 novembre 2016, les CFF SA ont rappelé qu'ils avaient repeint le passage inférieur de la gare (avec une couche spéciale anti-graffitis) et ne souhaitaient pas de fresques ou graffitis officiels à cet endroit. Ils ont cependant proposé d'organiser une séance sur place à la fin de l'hiver pour étudier si un accord pour la réalisation de fresques ou graffitis dans l'un ou l'autre des différents passages mentionnés était possible. Dans son courrier du 16 novembre 2016, l'Office fédéral des routes (OFROU) a donné un accord de principe, sous réserve que le/la requérante transmette les documents suivants avant toute réalisation : une liste des passages inférieurs concernés par le projet, un plan de situation cadastral indiquant les passages inférieurs concernés par le projet, un éventuel photomontage ou une esquisse représentative des graffitis ou fresques projetés. Au vu de ces réponses, la commission des loisirs prendra contact avec les différents intervenants et des artistes de la région pour définir les possibilités et établir un projet de réalisation. Le concept et les coûts d'une telle réalisation devront être établis précisément. Si nécessaire, une demande de crédit sera soumise au Conseil général pour approbation. »

Mme C. Wingo, PSN : « *Le Parti socialiste neuvevillois est ravi que la commission des loisirs s'implique dans ce projet et tient à faire savoir qu'il prendra plaisir à proposer des artisans, artistes et intervenants.* »

15. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture de l'intervention déposée ce soir, dont le titre figure ci-après. Elle fait partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PSN (D. Bloch) « Création d'une commission non permanente "Tunnel CFF de Gléresse et Plan de protection des rives du lac" »

Développement :

- **Motion PSN (D. Bloch) « Création d'une commission non permanente "Tunnel CFF de Gléresse et Plan de protection des rives du lac" »**

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

16. Questions simples et traitement

Aucune question simple n'a été déposée.

17. Communications

M. C. Ferrier, conseiller municipal : le marquage pour la zone 30 km/h a commencé. Une séance d'information aura lieu le 24 avril 2017 à 19h00 à l'Aula de l'école primaire au sujet de ce projet. La première étape aura lieu en 2017. Elle s'étalera de mai à octobre le long de l'Avenue des Collonges et de la Grand-Rue. La 2^e étape se déroulera en 2018, depuis le mois d'avril jusqu'au mois d'août. Elle concernera la Grand-Rue et la Route de Neuchâtel.

La séance est levée à 20h07.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier

J.-P. Latscha V. Carbone

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		03 AVR. 2017					
Transmis à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	X			

Conseil général du 05-04-2017

Motion



Création d'une commission non permanente « Tunnel CFF de Gléresse et Plan de protection des rives du lac »

Introduction : La construction du tunnel de Gléresse supprimera le dernier tronçon à simple voie de la ligne du pied du Jura. Ce chantier libérera des terres situées au bord des rives du Lac de Biemme, dont l'affectation doit être négociée entre les CFF, le canton, les communes et les propriétaires. Parallèlement, La Neuveville doit adapter le tracé de son chemin des rives Poudeille-Chavannes pour faire valider son plan de protection des rives (PPR). La coordination de ces deux projets est indispensable pour éviter des incohérences au niveau de la gestion du territoire.

Développement : L'étude préliminaire des différentes variantes du tunnel de Gléresse est terminée. La Neuveville est concernée directement par la correction de la géométrie des voies, la création d'une grande courbe et celle du portail du tunnel dans le secteur de Marnin. Des séances d'information pour les propriétaires concernés ont été organisées par les CFF dès mars 2016. L'avant-projet en cours comprend l'acquisition de terrains, leur compensation et la mise à disposition des zones libérées par la modification du tracé, soit env. 12'500 m2 pour La Neuveville. Dans cette phase du projet, les CFF considèrent que les communes ont un rôle important à jouer pour faciliter les échanges de terrains et le réaménagement du territoire. La mise à l'enquête du projet est prévue pour fin 2018.

A la question de Mme Tamara Michel, concernant l'implication du Conseil municipal dans le projet CFF, M. le Maire a répondu lors de la séance du 07.12.16 : « Cette affaire est dirigée par l'association Biel-Bienne/Seeland. Notre commune participe aux séances depuis une année. »

Cette affirmation laisse ouverte la question de la défense active des intérêts de La Neuveville dans l'évaluation de la réaffectation des terrains CFF et du respect des besoins éventuels de terrains pour la mise en conformité du plan communal de protection des rives, exigée par le canton. La commune, par le biais du plan de zones et, dans le cas présent, du PPR Poudeille-Chavannes, délimite les zones à bâtir, ainsi que les autres zones d'affectation ; elle désigne en outre les zones à protéger, les zones de danger et les zones de nuisances.

En 2013, la Direction de la justice des affaires communales a partiellement admis le recours de Réseau Lac de Biemme contre le tracé du chemin de rive de Poudeilles-Chavannes décidé par le Conseil de ville en 2006. La réflexion sur le projet CFF doit tenir compte de cet aspect. Vu l'avancée du projet CFF, et son impact à long terme sur notre environnement, le Parti Socialiste de La Neuveville demande au Conseil municipal de créer une commission non permanente selon l'article 52 du RO, dont la mission sera :

- d'étudier l'impact du projet CFF et de définir une stratégie favorable pour La Neuveville
- de préparer un PPR Poudeille-Chavannes fixant les nouvelles affectations des terrains CFF libérés et réglant la problématique du chemin de rive.

En cas d'acceptation de la motion lors de la séance du 21.06.17, la commission, présidée par le conseiller municipal responsable de la Gestion du territoire se mettra au travail à la rentrée d'août 2017.

Les trois partis présents au Conseil général y seront représentés.

La commission communiquera régulièrement sur l'avancée des travaux.

L'objectif est de rendre un rapport final au 30.6.2018.

Pour le Parti Socialiste de La Neuveville :
Denise Bloch-Bertoli